

L'an deux mil seize, le dix-neuf décembre à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Dampierre-les-Bois s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc TIROLE.

Etaient présents : M. Claude DOROT, M. Jacques EGGENSCHWILLER, Mme Maryse GRANDJEAN, M. Jean-Claude JOURDAIN, M. Daniel LEHMANN, M. Vincent MULLER, M. Lionel PIEGELIN, Mme Evelyne PISANI, Mme Gisèle THIERY, M. Marc TIROLE, M. Gilles VALDENNAIRE.

Etaient absents excusés : Mme Claire BERTHELOT, Mme Tatiana CARON LAGNACH, Mme Gaëlle DAUCOURT, M. Hervé GARRET, Mme Danielle LORION, M. René RICHE ayant donné procuration à M. JOURDAIN, Mme Annelise TABET.

Etait absent non excusé : Néant.

Il a été prononcé, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil. M. Lionel PIEGELIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées après avoir obtenu la majorité des suffrages.

Date de la convocation du conseil municipal : 13 décembre 2016.

Ordre du jour :

- Désignation des conseillers communautaires
- Autorisation de mandatement en section d'investissement
- Arrêté zone de rencontre rue des Minerais
- Questions diverses

Le quorum étant atteint, le Maire déclare la séance ouverte.

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2016.

*Le maire demande au conseil l'ajout d'un point à l'ordre du jour : Travaux sylvicoles 2017.
Le conseil municipal approuve à l'unanimité.*

**N° 01-12-2016 : REPRESENTATION COMMUNALE : DÉSIGNATION des
CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES :**

Le maire rappelle qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, la communauté de communes des trois cantons, la communauté de communes des Balcons du Lomont, la communauté de communes du Pays de Pont de Roide et celle de la vallée du Rupt rejoignent Pays de Montbéliard Agglomération.

En raison des fusions des communautés de communes et donc de l'extension du territoire de PMA, la commune de Dampierre les Bois disposera d'un seul siège de conseiller communautaire, soit un siège de moins.

Les membres du nouveau conseil communautaire sont élus par le conseil municipal parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour, sans adjonction, ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation à la plus forte moyenne.

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016,

Considérant que la commune de Dampierre les Bois dispose d'un seul siège et donc d'un suppléant,

Considérant que le conseil municipal doit procéder à de nouvelles élections pour élire les conseillers communautaires,

Après l'exposé du maire entendu, le conseil municipal passe au vote à bulletin secret.

Sont candidats:

Marc Tirole, titulaire

Claire Berthelot : Suppléante

A la majorité des voix sont élus Marc Tirole, conseiller communautaire titulaire, et Claire Berthelot, suppléante.

**N° 02-12-2016 – FINANCES : AUTORISATION de MANDATEMENT en SECTION
d'INVESTISSEMENT :**

Monsieur le maire rappelle que l'article L. 1612-1 du CGCT dispose que, dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, du 1er janvier de l'exercice jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.

Aussi, il est proposé à l'assemblée d'autoriser le Maire, dès le 1er janvier 2017 et jusqu'au vote du prochain budget, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement non objet d'autorisations de programme dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2016, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

VU l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
CONSIDERANT la nécessité pour l'exécutif de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement durant cette période de transition ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement non inscrites en autorisations de programme, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2016, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ceci dès le 1er janvier 2017 et jusqu'au vote du prochain budget ;

DIT que le montant et l'affectation des crédits correspondants sont les suivants :

- **Chapitre 23** : compte 2313 : 60 000 €

- **Chapitre 21** : compte 2111 : 33 000 €
compte 2188 : 12 000 €

N° 03-12-2016 - VOIRIE : ARRETE ZONE de RENCONTRE RUE des MINERAIS :

Une zone de rencontre permet la cohabitation et le déplacement des piétons et des véhicules dans les meilleures conditions et en toute sécurité :

- La limitation de vitesse est fixée à 30km/h
- Les cyclistes doivent respecter les sens de circulation
- Les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules

A l'unanimité, une zone d'espace partagé sera créée uniquement rue des Minerais. Des panneaux de signalisations seront mis en place dans les prochains jours.

N° 04-12-2016 – FORET : TRAVAUX SYLVICOLES 2017 :

Le maire présente le programme de travaux sylvicoles pour l'année 2017 concernant les parcelles 1-3-29-30.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte le programme de travaux sylvicoles pour l'année 2017.

N° 05-12-2016 - QUESTIONS DIVERSES :

Aucune question diverse.

Ordre des délibérations traitées lors de la présente séance :

- 01-12-2016– Désignation conseillers communautaires
- 02-12-2016 – Autorisation de mandatement en section d'investissement
- 03-12-2016 – Arrêté zone de rencontre rue des Minerais
- 04-12-2016 – Travaux sylvicoles 2017
- 05-12-2016 – Questions diverses